

Désherbage

Désherbage chimique : une étape souvent inévitable

Peu d'herbicides étant disponibles sur lentille, une intervention en post semis/prélevée est obligatoire pour sécuriser la gestion des adventices. Elle peut être complétée par un rattrapage au stade 3-4 feuilles si cela s'avère nécessaire.

Herbicides homologués sur lentille

	Matières actives	Concentration	Spécialités commerciales	Firme	Dose d'AMM	Nombre max. d'appli.	Prélevée	Post-levée	Intervalle entre 2 appli.	DAR	ZNT aqua	Classement CLP	Mention de danger CLP	Préconisation et cibles
Antiacétylédones	aconifén	600 g/l	Challenge 600	Bayer	4 l/ha	2	3 l/ha maxi	1 l/ha maxi	-	7 feuilles	20 m	Attention	H351 H400 H410	En prélevée : crucifères, renouée liseron. En post-levée : renouée liseron.
	pendiméthaline + imazamox	250 g/l + 16,7 g/l	Nirvana S	BASF	2,2 l/ha	1	entre 0,8 et 1,2 l/ha	-	-	63 j	5 m	Attention	H315 H317 H400 H410	L'association en prélevée de Nirvana S avec Challenge 600 permet de contrôler en plus les renouées oiseaux.
	bentazone + imazamox	480 g/l + 22,4 g/l	Corum (peu conseillé en raison de son manque de sélectivité sur lentille)	BASF	0,3 à 0,4 l/ha	2	-	-	10-12 j	7 feuilles	5 m	Attention	H302 H400 H410	Corum n'est pas utilisé en raison de son manque de sélectivité sur la lentille.
Antigraminées	propyzamide	400 g/l	Kerb Flo	Dow	1,875 l/ha	1	1,875 l/ha en prélevée	-	-	90 j	5 m	Attention	H351 H410	Intérêt en situation de ray-grass résistant
	quizalofop-ethyl	50 g/l	Etamine Pilot	Philagro	1,2 l/ha gr. annuelles 3 l/ha gr. vivaces	1	-	1,2 l/ha gr. annuelles 3 l/ha gr. vivaces	-	45 j	5 m	Attention	H317 H319 H411	Permet de gérer les graminées sensibles.
	cléthodime	240 g/l	Centurion 240EC Second nom : Select, Exoset (+ Huile Actirob 1/ha)	Arysta	0,5 l/ha	1	-	0,5 l/ha	-	BBCH 49 (début flo.)	20 m	Danger	H304/ H317 H336/ H411	Permet de gérer les ray-grass résistants aux herbicides de la famille des quizalofop. Risque de résistance possible.
		120 g/l	Foly R Second nom : Noroit	Arysta	1 l/ha	1	-	1 l/ha	-	BBCH 49 (début flo.)	5 m		H304 H336 H411	

Compte tenu de l'évolution régulière de la réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires, il est recommandé de consulter le site officiel de l'ANSES :

<https://ephv.anses.fr/>

Lisez les étiquettes et les informations mentionnées sur les emballages de chaque produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée.

DAR : délai avant récolte

ZNT aqua : zone non traitée aquatique

AMM : autorisation de mise sur le marché

Règlement CLP (Classification labelling packaging) : règlement européen qui met en œuvre les recommandations internationales du SGH (Système général harmonisé).

En cas de mélange, vérifiez sa conformité sur

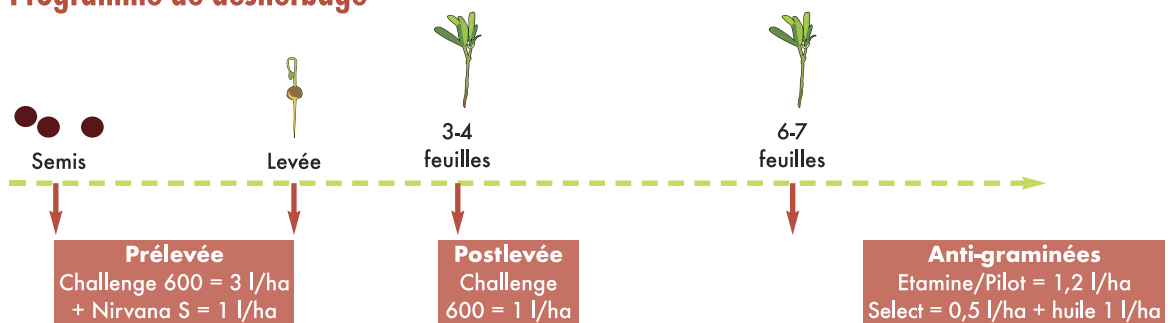
<https://www.melanges.arvalisinstitutduvegetal.fr/>. Source : ANILS et Terres Inovia, janvier 2019

 Dose recommandée

ANILS



Programme de désherbage



Source : ANILS, mai 2018